

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 13

Nombre de procurations : 1

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. LACROIX Josie. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : FERRATO Nicolas à CORTES Daniel

EXCUSES : BAILLOUD Monique. JOLLY Myriam. ZABOROWSKI Dorothee

ABSENTS : NEMOZ Xavier

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

1. Dissolution du SIVARES et signature des conventions avec l'OVIV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-33

Vu la délibération en date du 28 juin 2016 du SIVARES, portant sur la dissolution dudit syndicat au 31 décembre 2016,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2016 du SIVARES, portant sur les clés de répartition du solde de trésorerie,

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur : la dissolution du syndicat, la répartition de l'actif et du passif, le devenir du personnel et la conservation des archives.

Il doit également autoriser le Maire à signer les conventions d'engagement avec l'OVIV. En effet, après dissolution du SIVARES, les anciennes collectivités membres du syndicat devront pérenniser les actions et les projets du Centre Social OVIV en s'engageant financièrement sur les activités socle et éventuellement sur des actions dites « optionnelles ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DEMANDE** la dissolution du SIVARES au 31 décembre 2016 ;
- **ACCEPTTE** le transfert à titre gratuit de l'intégralité de l'actif du SIVARES à l'OVIV au 31 décembre 2016 ;
- **DEMANDE** le transfert à la commune de CHALON de Madame Marie-Pierre GAVET, agent titulaire à raison de trois heures par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- **PREND NOTE** que cet agent sera mis à disposition du Centre Social OVIV ;
- **ACCEPTTE** de prendre en charge 1/7^{ème} de son salaire (charges comprises) jusqu'à sa retraite ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'OVIV relative à la prise en charge du salaire de Madame Marie-Pierre GAVET ;
- **ACCEPTTE** de confier à la commune de Chalon les archives du syndicat ;
- **APPROUVE** la clé de répartition ci-dessous, déterminée le 27 septembre 2016 par le Comité Syndical pour le solde de trésorerie, les résultats de clôture et l'actif ;

Auberives-Sur-Varèze	14,29 %
Chalon	7,14 %
Cheyssieu	14,29 %
Cour et Buis	7,14 %
Monsteroux-Milieu	7,14 %
Montseveroux	7,14 %
Vernioz	14,29 %
CCTB	28,57 %
Total	100,00 %

- **CHARGE** Madame le Maire de reverser à l'OVIV l'intégralité des sommes qui seront perçues après la dissolution du syndicat ;

Le Conseil Municipal à 9 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'OVIV pour les activités socle du centre social.
- **DIT** que les actions optionnelles seront à déterminer ultérieurement.

2. Compte rendu des diverses commissions

- + Information sur le projet d'échangeur à Reventin Vaugris
- + Préparation des vœux
- + Compte rendu des diverses commissions

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h30